



info@fexhe-le-haut-clocher.be

Commission de constat de dégâts aux cultures

En raison de la sécheresse constatée ces derniers mois, la Commission de constat de dégâts aux cultures se réunira le **jeudi 24 septembre 2020 à 13h30 à la salle du Conseil Communal**, rue de la Station 27 à 4347 Fexhe-le-Haut-Clocher.

Chaque agriculteur cultivant sur le territoire de la commune de Fexhe-le-Haut-Clocher peut introduire une déclaration de dégâts aux cultures à l'aide du formulaire téléchargeable à l'adresse suivante <https://agriculture.wallonie.be/documents-et-formulaires-obligatoires>.

Ce formulaire peut également être obtenu à l'accueil de l'Administration communale durant les heures d'ouverture ainsi que par téléphone (04/250.10.15) ou par mail (nathalie.benmoussa@publilink.be).

Nous vous invitons à regrouper vos parcelles sur base de la nature de la culture (prairies temporaires, prairies permanentes, maïs, ...).

En raison de la pandémie de COVID-19, cette commission se tiendra à huis-clos.

Les formulaires doivent donc impérativement nous être retournés par courrier ou par mail, ou déposés à l'accueil de l'Administration, rue de la Station 27 à 4347 Fexhe-le-Haut-Clocher, pour le **mardi 22 septembre 2020** au plus tard.

La recevabilité des formulaires rendus hors délais ne sera pas garantie.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège,

La Directrice générale,

Danielle JACOB



Le Bourgmestre,

Henri CHRISTOPHE